



Conseil de sécurité

Soixante-dix-huitième année

9413^e séance

Jeudi 7 septembre 2023, à 15 h 10

New York

Provisoire

Président : M. Hoxha (Albanie)

Membres :

Brésil	M. Moretti
Chine	M. Geng Shuang
Émirats arabes unis	M ^{me} Alhefeiti
Équateur	M. Pérez Loose
États-Unis d'Amérique	M. Wood
Fédération de Russie	M. Polyanskiy
France	M. de Rivière
Gabon	M. Biang
Ghana	M. Agyeman
Japon	M ^{me} Shino
Malte	M ^{me} Gatt
Mozambique	M. Fernandes
Suisse	M ^{me} Baeriswyl
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Kariuki

Ordre du jour

Opérations de maintien de la paix des Nations Unies

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau AB-0601 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 15 h 10.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Opérations de maintien de la paix des Nations Unies

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M. Jean-Pierre Lacroix, Secrétaire général adjoint aux opérations de paix, à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Je donne la parole à M. Lacroix.

M. Lacroix (*parle en anglais*) : Je me félicite de l'occasion qui m'est donnée de présenter un exposé au Conseil de sécurité, dans le cadre de la résolution 2378 (2017), sur les progrès accomplis et les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de l'initiative Action pour le maintien de la paix et de sa stratégie de mise en œuvre, Action pour le maintien de la paix Plus.

Cette initiative existe depuis cinq ans. La Déclaration d'engagements communs témoigne d'un consensus mondial et de l'ambition de renforcer les missions, ainsi que la sécurité et l'efficacité de nos soldats de la paix. La stratégie Action pour le maintien de la paix Plus, lancée en 2021, concentre notre énergie sur des questions ayant un effet catalyseur, qui sont cruciales pour la réalisation des objectifs de l'initiative Action pour le maintien de la paix.

Aujourd'hui, je parlerai brièvement des résultats obtenus jusqu'à présent. Pour plus de détails, je renvoie les membres au dernier rapport d'activité de l'initiative Action pour le maintien de la paix Plus, distribué au Comité spécial des opérations de maintien de la paix, au bref résumé fourni aux membres et au rapport du Secrétaire général sur la performance dans les missions de maintien de la paix, récemment présenté au Conseil.

Je voudrais également saisir cette occasion pour insister sur la nécessité de disposer d'un soutien plus fort, plus cohérent et plus unifié de la part des États Membres pour atteindre les objectifs ultimes des opérations de maintien de la paix des Nations Unies, à savoir contribuer à instaurer une paix durable et à mettre en place les conditions nécessaires à cette fin.

Comme nous l'avons toujours dit, l'initiative Action pour le maintien de la paix est un effort collectif, et le maintien de la paix n'est fort que de la robustesse

de l'unité et du soutien des États Membres. Les divisions croissantes entre les États Membres, combinées à la complexité accrue des conflits actuels, constituent un défi de taille pour le maintien de la paix et la mission plus générale de maintien de la paix et de la sécurité.

Le maintien de la paix n'est pas une baguette magique pour aider un pays à retrouver la stabilité, mais avec l'appui d'une communauté internationale unifiée, des processus politiques et des accords de paix ont été mis en œuvre avec succès. Pour cela, il a également fallu compter sur le concours de missions de maintien de la paix dans les différents pays que je vais mentionner. C'est ainsi que des pays comme la Sierra Leone, le Cambodge, la Namibie, la Côte d'Ivoire, le Timor-Leste et bien d'autres ont pu passer d'un conflit à la paix avec le soutien des opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Bien sûr, il a fallu non seulement des missions de maintien de la paix, mais aussi l'appui ferme et concerté des États Membres à ces processus politiques.

Même lorsque les solutions politiques aux conflits semblent lointaines, ce qui est beaucoup plus souvent le cas aujourd'hui, les soldats de la paix continuent de protéger la vie de centaines et de milliers de civils dans les pays et les régions où ils sont déployés. C'est le cas, par exemple, de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud et de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO), qui protège des centaines de milliers de civils sous la menace directe des violences, malgré de considérables difficultés et limites.

Les opérations de maintien de la paix des Nations Unies s'efforcent également de protéger les civils en préservant les cessez-le-feu et en empêchant la reprise des hostilités dans des endroits tels que le sud du Liban et Chypre. Comme nous ne le savons que trop bien, les conflits dans ces régions peuvent facilement dégénérer, et provoquer la reprise des hostilités. J'encourage le Conseil à envisager cette possibilité et à imaginer comment ces situations évolueraient si les soldats de la paix n'étaient pas présents pour mener à bien ces efforts quotidiens. Cela étant dit, je me dois de souligner que si le maintien de la paix joue un rôle essentiel dans la réduction des conflits violents, comme le rappelle le Nouvel Agenda pour la paix, l'imposition de la paix est un pas de trop pour le maintien de la paix et doit se faire selon des modalités différentes.

À une époque marquée par une complexité croissante, l'environnement dans lequel nos soldats de la paix sont déployés est en constante évolution. L'année dernière, le nombre de décès liés aux conflits dans le monde a

atteint son plus haut niveau depuis 20 ans. La convergence de phénomènes mondiaux, tels que les tensions géopolitiques, les changements climatiques et la criminalité transnationale organisée, laisse présager un avenir où les crises se chevaucheront. Nous devons toutefois continuer d'accroître l'efficacité du maintien de la paix, qui est l'un des outils multilatéraux les plus puissants dont nous disposons pour gérer les conflits et contribuer à leur règlement. Comme l'attestent les rapports que j'ai mentionnés précédemment, nous ne ménageons pas nos efforts.

Les stratégies politiques qui bénéficient d'un soutien cohérent et collectif des principaux acteurs sont la pierre angulaire des initiatives Action pour le maintien de la paix et Action pour le maintien de la paix Plus. Les solutions politiques doivent être au cœur de tous les efforts. Cette approche est évidente dans les activités menées par nos missions, souvent en collaboration avec des organisations régionales et d'autres partenaires à la tête de processus politiques.

En République centrafricaine, la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA) fait avancer le processus de paix grâce à la mise en œuvre d'une stratégie politique pluriannuelle, associée à une approche robuste et préventive de la sécurité visant à dissuader les groupes armés.

Au Mali, la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) a joué un rôle déterminant dans l'aide apportée à l'équipe de médiation internationale qui appuie l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali, en particulier dans les négociations entre les parties. Je voudrais préciser ici que même si la Mission poursuit son retrait conformément à la résolution 2690 (2023), l'ONU a exprimé sa volonté de continuer d'appuyer la mise en œuvre de l'accord de paix, qui demeure essentiel pour la paix et la stabilité au Mali.

Même lorsque les mandats de maintien de la paix ne confèrent pas explicitement la tâche d'appuyer les processus politiques, les missions jouent souvent un rôle central en créant des conditions propices à la poursuite ou à la reprise des négociations. C'est le cas à Chypre, par exemple, où la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre travaille en étroite collaboration avec la mission de bons offices du Secrétaire général pour favoriser la coopération intercommunautaire et faciliter la création d'un climat de confiance et la mise en place de mesures de confiance.

Un maintien de la paix efficace requiert aussi des capacités suffisantes et un bon état d'esprit. Nous continuons d'utiliser le Système de préparation des moyens de maintien de la paix pour accélérer les délais de déploiement. Depuis novembre, sept unités du Système ont été déployées, dont deux auprès de la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei, dans le cadre de la reconfiguration de la mission.

Nous continuons par ailleurs d'adapter la formation et le déploiement aux besoins des missions, par exemple en mettant en œuvre les recommandations issues de l'examen stratégique indépendant de la réponse des Nations Unies aux menaces liées aux engins explosifs (voir S/2021/1042). Il s'agit notamment de revoir les exigences applicables aux unités déployées dans le cadre de trois missions, afin que les contingents puissent opérer efficacement dans les environnements où ces menaces sont présentes.

Notre travail est cependant loin d'être achevé. Les restrictions, en particulier lorsqu'elles ne sont pas déclarées par les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police, peuvent nuire considérablement à l'efficacité de nos missions et entraîner des contretemps opérationnels. Elles créent également des risques pour les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police qui sont prêts à faire tout leur possible pour mettre en œuvre le mandat. Je voudrais rappeler notre position selon laquelle les restrictions non déclarées n'ont pas leur place dans les opérations de maintien de la paix des Nations Unies.

J'appelle en outre les États Membres à combler les lacunes existantes en matière de capacités. La réunion ministérielle sur le maintien de la paix, prévue à Accra les 5 et 6 décembre, sera l'occasion de réaffirmer les engagements pris en matière de maintien de la paix et d'en prendre de nouveaux. J'invite tous les États Membres à examiner le guide des engagements et le document sur les capacités requises que nous avons publiés afin de prendre, à cette réunion ministérielle, des engagements en fonction de nos besoins précis. Cette réunion ministérielle sera aussi l'occasion pour les États Membres d'exprimer leur soutien politique aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies.

La responsabilité à l'égard des soldats de la paix des Nations Unies reste une priorité essentielle, conformément aux résolutions 2518 (2020) et 2589 (2021). Comme le montrent les trois rapports sur l'état d'avancement de la mise en œuvre de l'initiative Action pour le maintien de la paix Plus publiés à ce jour, nous continuons d'accomplir

des progrès notables dans l'amélioration de la sûreté et de la sécurité des soldats de la paix des Nations Unies, en dépit des conditions de sécurité de plus en plus complexes dans lesquelles nous opérons.

Des efforts tels que le plan d'action visant à améliorer la sécurité du personnel de maintien de la paix et la mise en œuvre de l'examen des menaces liées aux engins explosifs ont favorisé des progrès dans des domaines comme la protection des forces, la défense intégrée des bases et la lutte contre les engins explosifs improvisés. Les progrès enregistrés dans le domaine du renseignement et de l'appréciation de la situation aident les missions à anticiper les menaces et à y faire face, tandis que l'amélioration des capacités de gestion des crises sur le terrain, telles que les formations à l'évacuation sanitaire primaire et les simulations de crise régulières, contribue à renforcer la sûreté et la sécurité des soldats de la paix. La poursuite des progrès dépend du soutien durable des États Membres, en particulier sous la forme de compétences spécialisées, de matériel et de savoir-faire.

Mais la mort d'un soldat de la paix est toujours une mort de trop. Nous devons nous souvenir des sacrifices consentis par les soldats de la paix dans le monde entier et leur rendre hommage, y compris les 18 soldats de la paix tués, victimes d'actes de malveillance, depuis mon exposé en septembre dernier (voir S/PV.9123). En raison de la réduction des effectifs de la MINUSMA, l'environnement opérationnel de la Mission reste particulièrement dangereux. Les risques d'attaques par des groupes armés non étatiques subsistent. Cinq des sept soldats de la paix tués depuis le début de l'année du fait d'actes de malveillance étaient déployés au Mali. J'en appelle à tous les membres du Conseil pour qu'ils contribuent à faire en sorte que nous puissions poursuivre la réduction des effectifs de la MINUSMA en toute sécurité et de manière ordonnée.

La responsabilisation des soldats de la paix vise à garantir le plus haut niveau de performance de la part de l'ensemble du personnel, civil et en tenue. Cela implique d'agir de manière responsable à l'égard des pays hôtes et de leurs populations, non seulement sur le plan de la conduite et de la discipline, mais aussi en ce qui concerne l'empreinte écologique des missions.

Conformément à la résolution 2436 (2018) et comme indiqué dans le dernier rapport en date du Secrétaire général sur la performance globale des opérations de maintien de la paix des Nations Unies, nous poursuivons nos efforts en vue de renforcer l'efficacité des opérations de maintien de la paix des Nations Unies à tous les niveaux, y compris au Siège, au sein des missions et au

sein de la composante civile et de la composante Personnel en tenue. Les outils d'évaluation de la performance ont été améliorés, de même que la manière dont nous assurons le suivi des rapports signalant des problèmes de performance et prenons des mesures correctives.

Nous continuons en outre à prendre toutes les mesures qui s'imposent pour répondre aux manquements de toute nature, qu'ils aient été commis dans le passé ou aujourd'hui. Mettre fin à l'impunité pour toutes les formes d'inconduite reste un objectif central, et nous avons pris des mesures drastiques en cas d'allégations graves, notamment le rapatriement d'unités lorsque cela s'avérait nécessaire. Un certain nombre d'allégations d'exploitation et d'atteintes sexuelles continue d'être signalé systématiquement chaque année, bien que nombre d'entre elles aient trait à des événements survenus au cours des années précédentes. Nous devons nous efforcer, de concert avec les États Membres, de mettre en place des mesures préventives, d'appliquer une politique de tolérance zéro à l'égard de tous les comportements répréhensibles et, surtout, de défendre les droits et la dignité des victimes.

À l'occasion du soixante-quinzième anniversaire des opérations de maintien de la paix des Nations Unies, nous réfléchissons non seulement aux étapes franchies, mais aussi à la manière dont nous communiquons et nous interagissons avec le public et les communautés, dont nous expliquons nos mandats et dont nous dissipons les malentendus.

Il ressort du récent examen stratégique de la communication stratégique dans toutes les opérations de maintien de la paix des Nations Unies (S/2023/282) que des activités de communication stratégique efficaces contribuent à mieux gérer les attentes des gouvernements et des populations hôtes. Plusieurs missions mettent désormais en œuvre des enquêtes de perception régulières afin de mieux comprendre les attitudes et les attentes des populations locales, et nous œuvrons au renforcement des capacités et des connaissances dans ce domaine. La communication sur les objectifs et les succès des opérations de maintien de la paix favorise aussi la collaboration avec les acteurs nationaux, ce qui peut accroître notre efficacité.

En tant que mesure volontariste, notre campagne de communication mondiale « La paix commence avec moi » démontre les effets tangibles de notre action sur les personnes que nous servons et notre attachement collectif à la paix. Nous travaillons également au renforcement de ce genre de mobilisation dynamique des médias au Siège et au sein de nos missions. Nous prenons par ailleurs des

mesures vigoureuses contre toutes les formes de mésinformation et de désinformation qui interfèrent avec le travail de nos missions. Par exemple, la MINUSCA a récemment identifié et discrédité, dans les heures qui ont suivi son apparition en ligne, une fausse nouvelle selon laquelle un soldat de la paix aurait été arrêté pour trafic d'armes. Il faut faire davantage, notamment en nous assurant d'avoir les compétences voulues, tant au Siège que dans nos missions, pour lutter efficacement contre la mésinformation et la désinformation.

La dernière priorité de l'initiative Action pour le maintien de la paix Plus, la coopération avec les États hôtes, repose sur la transparence, le respect mutuel et un dialogue ouvert. Nous prenons l'initiative d'engager des discussions avec les autorités nationales, ce qui nous permet souvent de remédier à des problèmes critiques comme la détention d'agents des Nations Unies ou les restrictions à leur liberté de mouvement, mais ce n'est pas toujours suffisant. Comme il est réaffirmé dans la résolution 2518 (2020), il est essentiel de réduire le nombre de violations des accords sur le statut des forces pour toutes les missions. Afin d'accentuer notre coopération avec les États hôtes, nous nous efforçons de mieux documenter ces violations et d'en rendre compte au Conseil de la manière qui convient. À cet effet, il est capital de garantir l'engagement politique des États Membres et du Conseil de sécurité en particulier. J'exhorte les membres du Conseil à se rapprocher des pays hôtes quand cela s'impose, pour nous aider à exécuter les mandats établis par le Conseil de sécurité, efficacement et sans entrave.

La promotion du programme pour les femmes et la paix et la sécurité, priorité fondamentale du maintien de la paix, en accroît l'efficacité. La participation des femmes aux processus politiques est cruciale dans la recherche de solutions politiques durables, et nous continuons d'y apporter notre concours. En République démocratique du Congo, par exemple, la MONUSCO a encouragé activement la participation des femmes au processus de Nairobi, ce qui a permis d'obtenir une représentation de 40 % à la troisième série de consultations entre le Gouvernement et les représentants des groupes armés et des communautés. Nous continuons également d'enregistrer de grandes avancées dans le cadre de la stratégie sur la parité des genres applicable au personnel en tenue. En mai, les femmes représentaient 25,6 % des agents en tenue. Aujourd'hui, 38 % des chefs et 33 % des chefs adjoints des opérations de maintien de la paix dirigées par des civils sont des femmes. Nous nous employons aussi à favoriser des conditions de travail et de vie qui tiennent compte des différences entre les sexes. J'appelle une fois encore les

États Membres à s'efforcer plus résolument de lever les obstacles sur le plan national et d'accroître la participation des femmes au maintien de la paix, y compris au niveau civil. La technologie et les données revêtent également la plus haute importance pour l'avenir du maintien de la paix. La Stratégie pour la transformation numérique du maintien de la paix des Nations Unies, actuellement mise en œuvre, joue un rôle central à cet égard. Nous progressons certes pour arriver à des forces de maintien de la paix technophiles qui s'appuient sur des données, mais il faut investir davantage dans les capacités d'exploitation des données au sein du personnel afin de pouvoir en tirer dûment profit aux fins de décisions efficaces.

Nous poursuivons avec détermination la promotion de l'initiative Action pour le maintien de la paix et de l'initiative Action pour le maintien de la paix Plus mais demeurons toutefois conscients de la nécessité d'évaluer et d'élargir continuellement nos efforts de telle manière que le maintien de la paix reste adapté à son objectif. Ces dernières années, le Conseil de sécurité nous a chargés de le faire, notamment par les résolutions 2518 (2020) sur la sûreté et la sécurité des soldats de la paix, 2589 (2021) sur l'application du principe de responsabilité pour les crimes dirigés contre les soldats de la paix, 2436 (2018) sur l'efficacité du maintien de la paix, et 2594 (2021) sur les transitions du maintien de la paix. L'essentiel, sinon la totalité, du travail que j'ai mentionné est ainsi exécuté en vertu d'un mandat confié par les États Membres. Alors que le retrait du Mali accroît la pression sur le plan de la modulation, je profite de l'occasion pour souligner, comme indiqué dans les résolutions, qu'il faut à la fois des ressources et de la volonté politique pour que nous puissions assumer nos responsabilités et nous en acquitter. Fondamentalement, le maintien de la paix est un instrument politique. Son efficacité est tributaire d'un solide appui politique de la part du Conseil. Si des mandats clairs dotés de ressources adéquates sont la base du succès, la coopération des États hôtes et une aspiration sincère des parties à la paix n'en sont pas moins primordiales.

Un examen des 75 dernières années fait ressortir de nombreux exemples de processus politiques soutenus par le maintien de la paix des Nations Unies qui ont été couronnés de succès. À l'heure actuelle, tandis que la communauté internationale est de plus en plus divisée, les efforts de maintien de la paix à l'appui de processus politiques présentent un bilan moins cohérent. Néanmoins, les objectifs intermédiaires de nos missions, qui consistent notamment à protéger la vie d'innombrables civils, à préserver les cessez-le-feu et empêcher les escalades et les reprises d'hostilités, conservent toute leur pertinence.

Pour beaucoup de populations qui sont en première ligne face à un conflit, la présence des missions de maintien de la paix est un moyen important d'échapper à une réalité encore plus sinistre. En continuant d'améliorer et d'actualiser le maintien de la paix afin de faire face à des menaces à la paix qui vont évoluant, nous devons être diligents pour ce qui est d'évaluer notre valeur ajoutée et de veiller à ce que nos capacités et nos ressources correspondent à nos objectifs. Le dévouement de toutes les parties prenantes durant les cinq années de l'initiative Action pour le maintien de la paix a produit des résultats. Cela dit, nous ne pouvons pas nous endormir sur nos lauriers. Nous devons renouveler notre engagement en faveur de la réforme du maintien de la paix et faire fond plus avant sur nos réussites communes. Pour terminer, je tiens à remercier les États Membres de leur soutien à l'initiative Action pour le maintien de la paix et aux priorités de l'initiative Action pour le maintien de la paix Plus.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Lacroix de son exposé.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration.

M. Agyeman (Ghana) (*parle en anglais*) : Puisque c'est la première fois que nous prenons la parole au cours de votre présidence du Conseil de sécurité, Monsieur le Président, nous vous félicitons, ainsi que votre équipe, et vous souhaitons le meilleur pour votre mandat. Je remercie par ailleurs le Secrétaire général adjoint Jean-Pierre Lacroix de son exposé au Conseil, dans le contexte du rapport complet du Secrétaire général sur les opérations de maintien de la paix des Nations Unies.

Même si les opérations de maintien de la paix d'aujourd'hui sont compliquées par des environnements dangereux et des circonstances difficiles, le Ghana continue d'affirmer l'importance du rôle des Nations Unies dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales et des opérations de maintien de la paix qui donnent corps à ces efforts. Nous saluons les contributions notables des soldats de la paix et du maintien de la paix dans le monde entier et rendons hommage à tous les Casques bleus qui ont donné leur vie pour la cause de la paix. Nous convoquons ici la mémoire des hommes et des femmes au courage exemplaire qui sont tombés au champ d'honneur et exhortons les parties belligérantes à tenir compte de leur sacrifice et à reprendre le chemin de la paix.

Dans son rapport, le Secrétaire général examine où nous en sommes avec les opérations de maintien de la paix des Nations Unies, y compris les paramètres utilisés

pour évaluer l'efficacité du maintien de la paix, donne des détails sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre des priorités de l'initiative Action pour le maintien de la paix Plus et formule des recommandations pour améliorer encore le maintien de la paix des Nations Unies afin qu'il puisse réaliser tout son potentiel. Nous accueillons le rapport avec satisfaction et nous associons à l'appel lancé par le Secrétaire général au Conseil de sécurité et à l'Assemblée générale afin qu'ils mènent une réflexion globale sur les limites et l'avenir du maintien de la paix. Cette réflexion est particulièrement nécessaire au vu des contextes de conflit dans lesquels le maintien de la paix est mis à exécution aujourd'hui. Comme le Secrétaire général le souligne dans son rapport, les environnements de conflits sont à présent souvent marqués par des tensions géopolitiques, la prolifération des groupes armés, l'exclusion, les inégalités, la marginalisation sociale et politique, l'insécurité climatique, l'extrémisme violent, le terrorisme et la propagation de la désinformation et de la désinformation, sans oublier l'insécurité alimentaire. Dans certains cas, ces circonstances exigent que nous nous détournions, selon qu'il convient, du paradigme classique du maintien de la paix. Pour la séance d'information de ce jour, nous nous arrêterons sur trois points.

Premièrement, nous insistons sur la nécessité de veiller à la primauté de la politique dans les mandats des missions de maintien de la paix. Le Conseil lui-même doit s'efforcer de rationaliser les mandats pour qu'ils soient réalistes et qu'ils correspondent à ce que les missions de maintien de la paix ont les moyens d'accomplir. À cet égard, nous devons travailler de manière à appuyer les missions de maintien de la paix en tirant parti des partenariats utiles afin de produire une stratégie politique cohérente et unifiée pour le règlement des conflits, tout en comblant le fossé entre les attentes des populations locales et ce que les missions de maintien de la paix sont raisonnablement en mesure de faire.

Deuxièmement, nous soulignons qu'il faut donner la priorité aux opérations de maintien de la paix comme partie intégrante des processus plus larges en faveur de la paix, et non comme une activité distincte. Bien qu'elles n'aient pas forcément les capacités de remédier pleinement aux causes profondes des conflits, l'histoire montre que les opérations de maintien de la paix peuvent vraiment faire la différence. Le maintien de la paix doit donc être soigneusement structuré et mis en œuvre afin d'obtenir des résultats durables en matière de gestion des conflits et de favoriser un climat propice à une paix et une stabilité durables.

Troisièmement, nous appelons instamment à une approche stratégique plus robuste de la question des transitions. Les processus de paix ne s'arrêtent pas lorsque le dernier soldat de la paix part, et il doit en être de même de notre mobilisation. Avant, durant et après une mission de maintien de la paix, nous devons exploiter pleinement les outils de paix existants, et centraliser le maintien de la paix en brisant les cycles du sous-développement, de la croissance inéquitable et des systèmes politiques défectueux ou militarisés. En outre, il faut réduire l'écart considérable qui existe entre les ressources que nous mettons à la disposition des missions de maintien de la paix et celles que nous sommes prêts à affecter aux équipes de pays des Nations Unies pour qu'elles s'acquittent des tâches et fonctions résiduelles liées à la paix. Ces tâches doivent se voir allouer davantage de ressources.

Le Ghana reste déterminé à améliorer l'efficacité des activités de maintien de la paix et se réjouit d'ores et déjà de la tenue à Accra, les 5 et 6 décembre, d'une réunion ministérielle sur le maintien de la paix, comme l'a annoncé le Secrétaire général adjoint, qui, nous l'espérons, sera couronnée de succès. Nous encourageons toutes les délégations à y participer et sommes prêts à faciliter ce processus.

Nous avons bon espoir que, grâce aux quatre réunions préparatoires, dont la dernière se tiendra le mois prochain à Kigali, les cinq thèmes choisis pour la réunion ministérielle, à savoir la sûreté et la sécurité du personnel en tenue ; la communication stratégique, notamment contre les discours de haine, la désinformation et la désinformation ; la santé mentale des soldats de la paix ; la participation des femmes au maintien de la paix et la protection des civils, susciteront les annonces de contributions nécessaires pour appuyer la mise en œuvre de l'initiative Action pour le maintien de la paix Plus.

Pour conclure, et comme l'a souligné le Secrétaire général dans sa note d'orientation, intitulé « Un Nouvel Agenda pour la paix », le Conseil et l'ensemble du système des Nations Unies doivent prêter appui aux opérations de soutien à la paix sous conduite africaine et financées par les contributions statutaires de l'ONU si nous voulons réellement faire taire les armes sur le continent africain. En tant que partenaire régional fiable, la volonté de l'Union africaine d'aider le Conseil à maintenir la paix et la sécurité sur le continent offre les meilleures perspectives pour préserver la crédibilité des opérations de maintien de la paix des Nations Unies et pour maintenir la paix dans les contextes où les limites du maintien de

la paix sont évidentes. Aussi attendons-nous avec impatience l'adoption d'un projet de résolution sur la question.

M. Kariuki (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je remercie le Secrétaire général adjoint Lacroix de son exposé et du rôle déterminant qu'il joue dans les activités de maintien de la paix des Nations Unies.

Le Royaume-Uni rend hommage aux Casques bleus qui ont perdu la vie au service de la paix cette année. Le maintien de la paix repose sur la détermination et le dévouement du personnel des Nations Unies. En tant que membres du Conseil de sécurité, nous devons les soutenir, comme tous les pays hôtes et les États Membres, en leur fournissant la formation et le matériel nécessaires, en améliorant leur connaissance des menaces et en garantissant la prestation de soins médicaux.

Le Royaume-Uni continue de jouer son rôle en formant chaque année des milliers de soldats de la paix des Nations Unies. Nous sommes l'un des principaux contributeurs de fonds extrabudgétaires, ayant versé plus de 2,8 millions de dollars en 2022, et continuons d'appuyer résolument la réforme du maintien de la paix.

De plus, nous sommes déterminés à promouvoir la participation des femmes au maintien de la paix et aux processus de paix, en appuyant la filière de sélection de femmes qualifiées en vue de leur recrutement à des postes de direction et le fonds de l'Initiative Elsie pour les femmes en uniforme dans les opérations de paix, auxquels nous avons contribué à hauteur de 9 millions de dollars à ce jour. Nous attendons avec intérêt d'examiner plus avant ces questions à la conférence ministérielle sur le maintien de la paix qui se tiendra au Ghana en décembre.

Comme nous l'avons entendu aujourd'hui, les opérations de maintien de la paix des Nations Unies sont confrontées à des défis persistants. Les campagnes de désinformation menées contre les missions de maintien de la paix des Nations Unies se multiplient, compromettant leur capacité à mettre en œuvre leurs mandats de manière sûre et efficace. Nous remercions nos hôtes, le Rwanda, le Royaume des Pays-Bas et l'Indonésie, de leur appui en amont de la conférence ministérielle préparatoire sur le maintien de la paix consacrée à la lutte contre la désinformation et la désinformation, prévue le mois prochain.

Les missions continuent de souffrir des restrictions à la liberté de circulation et des violations des accords sur le statut des forces, notamment au Mali, en République centrafricaine, au Liban et au Sahara occidental. Les missions de maintien de la paix ne sont pas les seules à souffrir lorsque les gouvernements hôtes ne s'acquittent

pas de leurs obligations ; ce sont aussi les personnes que les soldats de la paix protègent qui en paient souvent le prix. Les États hôtes doivent autoriser la mise en œuvre sûre et efficace des mandats des missions.

Avec le retrait de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali et la transition de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo qui approche, nous devons appliquer les enseignements tirés des transitions de maintien de la paix passées. Nous devons tout particulièrement nous méfier des retraits d'opérations de maintien de la paix basés sur un calendrier et non sur des conditions, car ils peuvent mettre en danger des vies et compromettre des processus de paix.

Pour terminer, qu'il me soit permis de souligner l'importance que le Royaume-Uni continue d'accorder au maintien de la paix des Nations Unies, qui reste un outil essentiel pour relever les défis relatifs à la paix et à la sécurité. En tant que Conseil, nous devons continuer de veiller à ce que le maintien de la paix soit adapté aux défis de notre époque et lui apporter notre plein appui. Au niveau national, nous restons pleinement attachés à l'initiative Action pour le maintien de la paix Plus et à ses huit domaines d'action prioritaires.

M^{me} Alhefeiti (Émirats arabes unis) (*parle en arabe*) : Pour commencer, je remercie le Secrétaire général adjoint, M. Lacroix, de son exposé éclairant.

Le débat d'aujourd'hui se tient à un moment où les opérations de maintien de la paix sont confrontées à des défis croissants en raison de l'intensification des conflits armés, de l'escalade de la violence et des actes de provocation contre les forces de maintien de la paix, comme l'a expliqué M. Lacroix. Alors que nous nous réjouissons à l'idée d'examiner ces défis à la réunion ministérielle des Nations Unies sur le maintien de la paix, qui doit se tenir au Ghana à la fin de cette année, nous estimons que la séance d'aujourd'hui est l'occasion d'échanger des vues sur les moyens d'améliorer les opérations de maintien de la paix, compte étant tenu du Nouvel Agenda pour la paix du Secrétaire général. À cet égard, je voudrais aborder quatre points.

Premièrement, le Conseil de sécurité doit renouveler les mandats des opérations de maintien de la paix d'une manière qui réponde à l'évolution de la situation sur le terrain. Cela est particulièrement important lorsque les missions se heurtent à de graves difficultés qui limitent leur capacité de s'acquitter de leur mandat, telles que les

restrictions imposées à leurs déplacements par des groupes armés. Par conséquent, il est essentiel que les missions de maintien de la paix soient dotées des ressources et du matériel appropriés pour renforcer leur résilience face à ces défis et ainsi, leur permettre de s'acquitter pleinement de leurs responsabilités.

Deuxièmement, il est essentiel de parvenir à une compréhension commune et claire des mandats des opérations de maintien de la paix avec les pays hôtes. Cela permettrait de garantir la mise en œuvre efficace des mandats de maintien de la paix, la sûreté et la sécurité des soldats de la paix, ainsi que le succès des transitions. Le Secrétaire général a fait de la coopération avec les pays hôtes l'un des sept principaux piliers de son initiative Action pour le maintien de la paix Plus. Il faut donc en tenir compte et mener des discussions transparentes et concrètes avec les gouvernements hôtes afin d'instaurer la confiance nécessaire à une coopération durable. En outre, le recours à d'autres approches, telles que les déploiements conjoints et la clarification du rôle et des responsabilités des gouvernements hôtes dans les mandats de maintien de la paix, contribuera à renforcer la coopération sur le terrain et à gérer les attentes des communautés locales.

Troisièmement, la communauté internationale doit continuer de développer ses méthodes de lutte contre les discours de haine, l'extrémisme et la prolifération de la désinformation et de la mésinformation, qui ont des répercussions sur la sûreté et la sécurité des soldats de la paix et alimentent les conflits et les tensions entre les communautés, comme l'a reconnu le Conseil de sécurité dans sa résolution 2686 (2023), adoptée en juin. Nous soulignons la nécessité de mettre en œuvre cette résolution, dans laquelle le Conseil demande aux missions de maintien de la paix et aux missions politiques spéciales des Nations Unies de surveiller la situation en ce qui concerne les discours de haine, le racisme et les actes d'extrémisme et de l'en informer dans les rapports périodiques qu'elles lui présentent. Il est fondamental de mieux comprendre ces menaces si l'on veut les combattre. Pour appliquer cette résolution, nous devons donner des moyens d'action aux communautés hôtes et les soutenir en envisageant le déploiement d'experts en médias stratégiques dans les missions de paix.

Quatrièmement, nous soulignons l'importance d'accroître la participation des femmes aux opérations de maintien de la paix en raison du rôle essentiel qu'elles jouent pour garantir leur succès. Les Émirats arabes unis appuient les efforts déployés pour atteindre cet objectif, notamment les efforts en cours pour mettre en œuvre la

stratégie sur la parité des genres applicable au personnel en tenue. Nous saluons les progrès accomplis pour intégrer, de manière globale, les questions de genre dans les opérations de maintien de la paix, tout en soulignant la nécessité de mettre à disposition les compétences nécessaires pour répondre de manière adéquate aux violences sexuelles liées aux conflits. Les Émirats arabes unis continuent d'accroître la participation des femmes à la paix et à la sécurité, notamment par l'intermédiaire de l'Initiative Sheikha Fatima bint Mubarak en faveur des femmes, de la paix et de la sécurité, en coopération avec ONU-Femmes. Cette initiative renforce les capacités des femmes d'Asie et d'Afrique dans les domaines militaire et du maintien de la paix.

Pour conclure, les Émirats arabes unis réaffirment leur attachement à la coordination des efforts internationaux, afin d'améliorer l'efficacité des opérations de maintien de la paix. Dans ce contexte, nous attendons avec intérêt les résultats des discussions qui auront lieu durant le deuxième atelier de l'ONU sur la gestion de la performance des commandants des forces de police des Nations Unies dans les opérations de maintien de la paix, qui se tiendra aux Émirats arabes unis la semaine prochaine. En outre, je tiens à exprimer notre reconnaissance à tous les soldats de la paix et à rendre hommage à ceux qui sont morts dans l'exercice de leurs nobles fonctions au service de la paix.

M. Polyanskiy (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous remercions le Secrétaire général adjoint, M. Lacroix, de son exposé détaillé. Nous saisissons cette occasion pour remercier les membres du personnel militaire et civil, ainsi que les membres du personnel de police des missions de maintien de la paix des Nations Unies de leur engagement sans faille dans l'accomplissement de leurs noble devoir dans des circonstances extrêmement difficiles et dangereuses, et alors que leur vie est menacée quotidiennement. Nous présentons également nos condoléances aux États et aux familles des personnes tuées au combat.

Les opérations de maintien de la paix des Nations Unies constituent un outil important pour renforcer la paix et la sécurité internationales. Depuis 75 ans, grâce aux Casques bleus, nous avons pu créer les conditions nécessaires à l'instauration et au maintien d'une paix durable dans de nombreux pays. Au cours de cette période, les opérations de maintien de la paix des Nations Unies ont beaucoup évolué, passant de missions d'observation réduites, qui existent encore aujourd'hui, à des missions d'observation multidisciplinaires complexes regroupant

des dizaines de milliers de membres du personnel civil et en tenue. C'est cette capacité à s'adapter à des circonstances changeantes qui a toujours distingué les opérations de maintien de la paix et leur ont permis de remplir leurs mandats avec efficacité et dignité.

Dans le même temps, les défis auxquels sont confrontés les efforts de maintien de la paix des Nations Unies aujourd'hui sont une source de grave préoccupation pour l'avenir des opérations de maintien de la paix. Le retrait de la Mission multidimensionnelle intégrée de stabilisation des Nations Unies au Mali et la requête formulée par Kinshasa de commencer à retirer la présence des Nations Unies en République démocratique du Congo d'ici la fin de l'année nous obligent à nous interroger sur les véritables raisons du mécontentement d'États qui avaient initialement consenti au déploiement de soldats de la paix sur leur territoire. Ces raisons incluent une prise en compte insuffisante des souhaits des États hôtes et une mauvaise hiérarchisation des priorités, en mettant à tort l'accent sur des questions secondaires liées aux droits humains, à l'égalité des genres et au climat. Un autre facteur est ce qu'on appelle la nature multidimensionnelle des opérations de maintien de la paix modernes, qui les détourne souvent de leurs tâches principales et conduit à une absence de coordination interne. Il n'est pas rare que différentes unités au sein d'une même mission aient des conceptions différentes de leur rôle.

Dans certaines régions, les opérations de maintien de la paix des Nations Unies sont présentes depuis de nombreuses années et font partie intégrante du contexte politique national et finissent par devenir un élément du processus de gestion des conflits au lieu d'être un outil de règlement des conflits. Il en résulte, comme nous le constatons de plus en plus fréquemment ces derniers temps, un mécontentement populaire croissant quant à la manière dont les soldats de la paix s'acquittent de leur mandat. Dans de nombreux pays, nous constatons une approche condescendante et une interprétation arbitraire de concepts tels que l'impératif du respect inconditionnel de la souveraineté des États hôtes, le strict respect des buts et principes inscrits dans la Charte des Nations Unies et des principes fondamentaux du maintien de la paix, à savoir le consentement des parties, l'impartialité et le non-recours à la force, sauf en cas de légitime défense et pour la défense du mandat. Malheureusement, cette approche n'a fait qu'envenimer les relations.

La question de la désinformation et de la mésinformation croissantes visant l'ONU, qui a récemment fait l'objet de débats animés dans plusieurs enceintes

de l'Organisation, est étroitement liée à cet aspect. Ce problème nécessite une approche complexe, car les critiques visant les missions des Nations Unies ne sont pas toujours des tentatives de ternir la réputation de l'Organisation, et la lutte contre la désinformation ne doit pas servir de prétexte à la censure de critiques légitimes à l'égard des Casques bleus. Lorsque les soldats de la paix s'acquittent correctement de leurs fonctions, personne ne prête attention aux calomnies. Mais le fait est que les évaluations critiques témoignent souvent de la déception des populations des États hôtes à l'égard des missions. C'est pourquoi il faut accorder l'attention voulue aux préoccupations et aux priorités du pays hôte et de la population locale. Les missions de maintien de la paix des Nations Unies doivent clarifier leurs mandats et renforcer leurs activités de sensibilisation à l'intention de la population par le biais de la radio, de la télévision, des réseaux sociaux et de divers projets locaux à impact rapide. Tous ces éléments peuvent contribuer à établir une relation constructive et un climat de confiance avec la population locale et, par conséquent, à renforcer la crédibilité de l'ONU.

Un autre problème grave est l'écart qui existe entre les tâches confiées aux soldats de la paix et les ressources dont ils disposent pour s'en acquitter, ce qui donne lieu à des attentes exagérées de la part de la population. Nous pensons que les forces de maintien de la paix doivent continuer de se concentrer sur la réconciliation par le dialogue et sur la création de conditions favorables à un processus politique. La recherche de solutions politiques doit avoir pour objectif de parvenir à un accord sur les causes du conflit. Sans un objectif clairement défini, il est difficile d'identifier les ressources appropriées. Malheureusement, dans certaines situations, les opinions sur ces questions diffèrent considérablement entre les parties au conflit, les principaux acteurs régionaux et les parties prenantes extérieures, ainsi qu'au sein du Conseil de sécurité. En l'absence de solution politique, il est impossible de s'entendre sur un mandat clair et réaliste, de gagner la confiance de l'État hôte et d'assurer un appui efficace aux efforts régionaux. L'une des conséquences de ces désaccords est que, dans un certain nombre de régions du monde, faute de résultats produits par la présence de l'ONU, les pays recherchent d'autres options régionales ou bilatérales. Nous pensons que dans les situations où la paix fait défaut et où les menaces terroristes sont élevées, favoriser la participation d'acteurs régionaux, à la demande de l'État hôte, est un moyen efficace d'instaurer la paix et la sécurité.

La coopération entre l'ONU et les organisations régionales et sous-régionales fait partie intégrante des priorités actuelles de la communauté internationale en général, et du Conseil de sécurité en particulier. Nous avons toujours été en faveur du développement d'une telle coopération sur la base de la Charte des Nations Unies, notamment le Chapitre VIII. Nous sommes convaincus que les associations d'intégration régionale, et en premier lieu l'Union africaine, qui ont une connaissance de première main des problèmes de leurs membres, peuvent jouer un rôle constructif en aidant les États à concrétiser leurs aspirations à assurer la sécurité et le bien-être de leurs citoyens. La clef du succès des efforts régionaux réside dans une évaluation commune, par les pays de la région, des menaces existantes et des moyens de les surmonter, ainsi que dans leur volonté de prendre des risques pour y faire face et dans la mise en place d'un système de commandement et de contrôle cohérent et efficace fondé sur la confiance et la coopération. En outre, un avantage indéniable des efforts régionaux par rapport aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies est la capacité de réagir rapidement aux nouvelles menaces et défis.

Une coopération constructive avec les États hôtes est une condition préalable essentielle à la mise en œuvre efficace des opérations de maintien de la paix. Après tout, c'est à eux qu'incombe au premier chef la responsabilité de protéger les civils, de s'attaquer aux causes de la crise et de reconstruire après le conflit. Nous ne devons jamais oublier que le règlement de la crise interne d'un pays est un processus complexe, laborieux et souvent de longue haleine, qui doit avoir un caractère national et prendre en compte les intérêts de tous les segments de la population. Il n'existe pas de formule universelle. Il faut définir une approche sur mesure basée sur les particularités sociales, historiques, culturelles et civilisationnelles de chaque société. Seul le gouvernement d'un État donné peut garantir ce genre de contrat social durable. Par exemple, en République centrafricaine, la Représentante spéciale du Secrétaire général, M^{me} Valentine Rugwabiza, a réussi à établir un dialogue étroit avec Bangui. À cet égard, il convient de rappeler que l'un des principes fondamentaux du maintien de la paix est le consentement des parties. Sinon, les opérations de maintien de la paix ne peuvent pas mener leur activités.

Pour terminer, nous souhaitons souligner que la principale instance pour débattre des grandes évolutions dans les activités de maintien de la paix des Nations Unies doit rester le Comité spécial des opérations de maintien de la paix (Comité des 34). Ses décisions tirent leur légitimité

de sa composition universelle, qui regroupe tous les participants actifs aux processus de paix, et du caractère consensuel de ses travaux. Le Secrétariat doit suivre de près les délibérations du Comité des 34 et tenir compte de leurs résultats dans ses travaux. Cela est particulièrement vrai en ce qui concerne la question sensible du renseignement et de l'analyse d'informations dans le cadre du maintien de la paix. Comme l'indique le dernier rapport du Secrétaire général sur la performance des opérations de maintien de la paix des Nations Unies, le Secrétariat a créé une académie du renseignement dans les opérations de maintien de la paix. Toutefois, les États Membres ne l'ont pas directement chargé de créer cette académie, et il n'est pas acceptable que le Secrétariat interprète arbitrairement les conclusions du Comité des 34 ou n'en tienne pas compte lorsqu'il prend des décisions administratives. Nous espérons qu'une approche similaire sera adoptée en ce qui concerne l'accord sur l'initiative du Secrétaire général pour un Nouvel Agenda pour la paix. Il faudra tenir compte de l'ensemble des points de vue des États Membres lors de l'élaboration de cette initiative.

Je voudrais assurer le Conseil qu'en sa qualité de membre permanent, la Russie assume une responsabilité particulière en matière de prévention et de règlement des conflits armés, et qu'elle s'attache à renforcer les capacités de maintien de la paix et de gestion des crises de l'Organisation.

M. Moretti (Brésil) (*parle en anglais*) : Je me joins aux autres orateurs et oratrices pour remercier la présidence albanaise d'avoir organisé la présente séance, ainsi que le Secrétaire général adjoint, M. Lacroix, de son exposé.

Le Brésil connaît d'expérience l'importance que revêtent les missions de paix des Nations Unies. Au cours des 70 dernières années, plus de 55 000 militaires et personnels de police brésiliens ont participé à des missions de l'ONU dans le monde entier. Nous remercions vivement celles et ceux qui risquent souvent leur vie dans des environnements hostiles, et nous leur en sommes infiniment reconnaissants. Ils méritent notre appui sans réserve. Les soldats et les soldates de la paix ont une tâche essentielle à accomplir, celle de contribuer à créer les conditions d'une paix pérenne et d'un développement durable. Selon nous, il est primordial d'investir dans le pilier Sécurité tout en préparant solidement le terrain pour les initiatives de développement durable, en gardant à l'esprit que la sécurité et le développement sont étroitement liés et qu'ils se renforcent mutuellement.

Nous partageons le point de vue du Secrétaire général selon lequel le maintien de la paix reste un élément central de la panoplie des mesures que peut prendre l'ONU pour faire face aux menaces qui pèsent sur la paix et la sécurité internationales. Pour ce faire, le maintien de la paix doit respecter les principes fondamentaux du consentement des parties, de l'impartialité et du non-recours à la force, sauf en cas de légitime défense ou pour défendre le mandat.

Le système de maintien de la paix des Nations Unies se trouve à un moment charnière. Les tensions entre les missions et les pays hôtes, ainsi que les incidents violents récurrents, laissent entrevoir l'émergence d'un environnement de plus en plus difficile pour les opérations de maintien de la paix. Nous avons récemment été témoins d'événements inquiétants impliquant la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo et la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre, ainsi que de la décision de procéder au retrait de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali. Au Soudan, la détérioration de la situation entrave la capacité de la Mission intégrée des Nations Unies pour l'assistance à la transition au Soudan de s'acquitter de son mandat. Les raisons et l'ampleur de ces tensions varient considérablement.

En tout état de cause, le Conseil de sécurité doit assumer ses responsabilités et réagir conformément aux obligations qui lui incombent en vertu de la Charte des Nations Unies. Il doit concevoir des mandats qui soient à la fois réalistes et adaptés à l'objectif visé. Il doit également veiller à ce que ceux-ci soient exécutés de manière systématique afin de les adapter à l'évolution de la situation. À titre d'exemple, lorsqu'il s'agit de mandats complexes et multidimensionnels – ce qui est de plus en plus le cas –, le Conseil doit s'assurer que les missions disposent des outils adéquats pour s'acquitter efficacement de leurs tâches. Il doit aussi être en mesure de déterminer en temps utile le moment à partir duquel les conditions sur le terrain n'exigent plus, ne justifient plus ou ne permettent plus la présence des opérations de paix des Nations Unies. Nous saluons les efforts déployés pour recenser les lacunes et formuler des politiques actualisées, telles que celles recommandées par l'initiative Action pour le maintien de la paix de 2018 et l'initiative Action pour le maintien de la paix Plus.

Nous appuyons en outre l'approche proposée dans le Nouvel Agenda pour la paix s'agissant de la nécessité de renforcer les opérations de paix et les partenariats. Dans

son évaluation, le Secrétaire général souligne à juste titre l'écart manifeste entre les mandats de maintien de la paix des Nations Unies et ce que les missions peuvent réellement accomplir. Il s'agit d'une tâche urgente à laquelle nous devons nous atteler.

Les incidences du programme pour les femmes et la paix et la sécurité sur les résultats opérationnels sont particulièrement importantes, et nous nous félicitons de la prise en compte de ce programme dans les priorités de l'initiative Action pour le maintien de la paix Plus.

Dans le contexte d'un environnement de plus en plus hostile pour les Casques bleus, nous insistons sur l'importance de la communication stratégique en tant qu'outil puissant pour améliorer la performance globale des opérations des Nations Unies, non seulement en vue de combattre la désinformation, mais aussi de promouvoir le dialogue avec les communautés locales.

Notre engagement à traiter comme il se doit ces questions et d'autres soulevées aujourd'hui est crucial si nous voulons préserver et renforcer l'efficacité et la légitimité des opérations de maintien de la paix.

M^{me} Shino (Japon) (*parle en anglais*) : Je remercie le Secrétaire général adjoint Lacroix de son exposé.

Les opérations de maintien de la paix se déroulent dans un environnement de plus en plus difficile, tant sur le plan politique qu'opérationnel. Afin de préserver le maintien de la paix comme l'un des outils les plus efficaces dont dispose l'ONU pour assurer la promotion et le maintien de la paix et de la sécurité internationales, l'appui politique et l'engagement de toutes les parties prenantes sont nécessaires. Le Conseil de sécurité doit garder à l'esprit l'importance que revêt son appui unanime au maintien de la paix et la responsabilité qui lui incombe de formuler des mandats clairs, réalistes et réalisables, tout en reconnaissant les limites auxquelles le maintien de la paix peut se heurter dans l'exécution de ces mandats, comme l'indique le Secrétaire général dans son dernier rapport en date sur la performance globale des opérations de maintien de la paix des Nations Unies et dans sa note d'orientation sur le Nouvel Agenda pour la paix. Afin de nous le rappeler avec force, à nous ici présents, je voudrais citer un passage percutant tiré du rapport du Secrétaire général :

« Un manque d'unité au sein du Conseil de sécurité peut avoir des répercussions négatives sur l'influence politique et l'efficacité des opérations de maintien de la paix pour ce qui est de soutenir les processus de paix ».

Nous nous associons au Secrétaire général pour souligner de nouveau la nécessité de continuer de promouvoir les réformes dans le domaine du maintien de la paix afin de favoriser une adaptation souple à des contextes dynamiques. Le Japon réaffirme son soutien aux priorités des initiatives Action pour le maintien de la paix et Action pour le maintien de la paix Plus, et juge encourageants les efforts collectifs déployés à ce jour pour obtenir de meilleurs résultats qui soient conformes à ces priorités. Toutes ces priorités demeurent importantes, y compris la réalisation de la parité des genres, ainsi que les outils de performance intégrés et la communication stratégique. La période cible de l'initiative Action pour le maintien de la paix Plus, c'est la fin de cette année. C'est pourquoi, en plus de faire le point sur ce qui a été réalisé, il est également impératif de recenser les domaines qui requièrent une attention particulière. À cet égard, nous souhaitons mettre en lumière trois d'entre eux.

Le premier a trait à la poursuite du renforcement des partenariats. Le maintien de la paix repose sur des partenariats entre toutes les parties prenantes, et le bon fonctionnement de partenariats résilients est une condition essentielle pour améliorer les résultats des missions. L'Union africaine en particulier, parmi d'autres organisations régionales, peut jouer un rôle de plus en plus important à cet égard, en s'appropriant toujours plus les processus, compte tenu notamment de l'expansion récente de sa capacité institutionnelle. La consolidation des partenariats entre l'ONU et l'Union africaine, y compris en ce qui concerne le renforcement des capacités et le partage des compétences, est l'une des questions qui doivent être dûment prises en considération pour améliorer la performance globale des opérations de maintien de la paix.

Le second domaine est celui de l'amélioration de l'intégration stratégique et opérationnelle, notamment en réponse à l'augmentation du nombre de missions en cours de transition. Les opérations de maintien de la paix doivent contribuer à instaurer une paix durable et à prévenir la reprise des conflits. Par conséquent, leur transfert harmonieux à d'autres entités, telles que les organismes, les fonds et les programmes des Nations Unies, doit être considéré comme un paramètre essentiel pour mesurer leur performance. Dans cet esprit, au niveau du Siège, nous appelons le Conseil à mieux tirer parti du rôle consultatif de la Commission de consolidation de la paix et de sa capacité de mobiliser un large éventail de parties prenantes afin d'exploiter tous les outils disponibles.

Le troisième domaine concerne l'amélioration de la sûreté et de la sécurité du personnel de maintien de la

paix. Les soldats de la paix et les missions sont exposés à des risques de plus en plus variés, notamment les engins explosifs improvisés, la mésinformation et la désinformation. Le Secrétariat et les États Membres peuvent appuyer les efforts déployés par les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police pour que leur personnel soit dûment préparé pour atténuer ces risques. Le Japon soutient les efforts consentis par l'ONU pour élaborer et proposer des programmes de formation dans des domaines tels que la lutte contre les engins explosifs improvisés, le renseignement dans le cadre des opérations de maintien de la paix et les capacités médicales. Entre-temps, de nouveaux risques, encore inconnus, continueront d'apparaître. Le Conseil de sécurité doit veiller à en tenir compte dans les discussions consacrées à ses différentes missions de maintien de la paix, selon qu'il conviendra.

À la lumière de ces considérations, le Japon reste déterminé à contribuer à l'amélioration de la performance des opérations de maintien de la paix, ainsi qu'à poursuivre les discussions au Conseil.

M. Wood (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je remercie le Secrétaire général adjoint aux opérations de paix, M. Lacroix, de son exposé et du rôle moteur qu'il joue dans la réforme des opérations de maintien de la paix.

Ces dernières années ont été marquées par une tendance inquiétante à l'intensification des menaces de violence contre les soldats de la paix des Nations Unies. Pas plus tard que le mois dernier, en août, des soldats de la paix de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre ont été agressés physiquement à Pyla. Les violences perpétrées contre les soldats de la paix des Nations Unies sont inadmissibles. Nous appelons le Secrétaire général et les États Membres, en particulier les gouvernements hôtes, à faire tout ce qui est en leur pouvoir pour promouvoir la sûreté et la sécurité des soldats de la paix des Nations Unies.

La mésinformation et la désinformation sont l'une des menaces les plus importantes qui pèsent sur leur sécurité, et elle prend de l'ampleur. Les campagnes de mésinformation et de désinformation, telles que celles qui ont visé, comme nous l'avons vu, la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine, entravent l'aptitude des missions à protéger les civils, à enquêter sur les violations des droits humains et à faciliter le dialogue politique. La mésinformation et la désinformation suscitent la méfiance des populations locales à l'égard de la mission, ce qui expose les soldats de la paix à la violence.

Les missions de maintien de la paix doivent façonner en amont leurs messages publics afin d'y inclure des données factuelles sur le mandat de la mission dans les langues locales sur des plateformes médiatiques accessibles. Les gouvernements hôtes doivent également redoubler d'efforts pour lutter contre les campagnes de mésinformation et de désinformation visant les missions des Nations Unies.

La gestion de l'environnement est une question transversale qui a une incidence sur la sûreté et la sécurité des soldats de la paix, sur les opérations de la mission et sur l'héritage que les soldats de la paix laissent derrière eux. Une plus grande dépendance à l'égard des énergies renouvelables et une moindre dépendance à l'égard du gazole se traduisent par une diminution des convois de ravitaillement qui exposent les soldats de la paix à des attaques et par une réduction des flux de capitaux à destination des acteurs du conflit qui contrôlent les chaînes d'approvisionnement. Ce que tout cela signifie, c'est qu'un maintien de la paix plus écologique se traduit par une sécurité accrue pour les soldats de la paix et par des environnements plus sûrs et plus propres pour les communautés d'accueil.

Pour encourager un plus grand appui à ces efforts, les États-Unis organiseront une manifestation parallèle en marge de la conférence ministérielle sur le maintien de la paix qui aura lieu à Accra en 2023, afin de réfléchir à la possibilité de nouer des partenariats innovants avec les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police pour atteindre les principaux objectifs de l'ONU en matière de gestion de l'environnement.

Les États-Unis soulignent qu'il importe que le Secrétariat et les États Membres continuent d'œuvrer dans le sens d'une amélioration de l'efficacité des opérations de maintien de la paix. L'amélioration de l'efficacité des opérations de maintien de la paix fait partie intégrante des initiatives Action pour le maintien de la paix et Action pour le maintien de la paix Plus du Secrétaire général, et la résolution 2436 (2018) montre qu'il s'agit également d'une priorité pour le Conseil. Le Conseil doit continuer à sanctionner les résultats insuffisants des opérations de maintien de la paix des Nations Unies et fournir sa part d'efforts pour que les missions disposent de l'appui dont elles ont besoin pour être couronnées de succès.

M. de Rivière (France) : Je remercie M. Lacroix pour sa présentation.

Malgré les défis rencontrés au cours de l'année écoulée, le maintien de la paix reste un instrument

irremplaçable. C'est bien souvent la seule réponse possible face aux défis sécuritaires contemporains. La prévention des conflits et la consolidation de la paix sont des leviers utiles, mais qui sont inadaptés une fois que les crises ont éclaté. Pour agir sur le terrain, une présence sécuritaire reste incontournable dans bien des cas.

Le rôle du Conseil de sécurité est primordial et peu d'institutions offrent des capacités équivalentes de génération de forces et de soutien logistique. Là où le partenariat avec les États hôtes fonctionne, les opérations de maintien de la paix ont continué de mettre en œuvre leurs mandats au service de la paix et de la sécurité internationales.

Le succès des opérations dépend de l'existence d'une dynamique et d'une stratégie de la part des parties sur le terrain. Les États hôtes doivent faciliter l'exécution du mandat des opérations. Il ne faut céder ni à la tentation de faire de l'ONU un bouc émissaire, ni aux sirènes des mercenaires, qui multiplient les violations des droits de l'homme et pillent les ressources.

Le bilan que l'on peut dresser en 2023 doit beaucoup à l'initiative Action pour le maintien de la paix. En 2023, la France a augmenté ses efforts en allouant près de 4 millions d'euros de contributions volontaires. Nous avons soutenu la transformation numérique du maintien de la paix, les efforts en matière de communication stratégique et de lutte contre les manipulations de l'information, ainsi que la lutte contre les engins explosifs improvisés. La France œuvre également au renforcement des compétences linguistiques. Nous continuons d'encourager le renforcement du nombre de femmes dans les opérations, en particulier à des postes à responsabilité.

La réunion ministérielle d'Accra, en décembre, devra réaffirmer une vision politique du maintien de la paix. Cela nécessite une implication collective du Secrétaire général, des pays fournisseurs de contingents et de l'ensemble de leurs partenaires. La dynamique lancée par le Nouvel Agenda pour la paix doit se poursuivre, et la France continuera d'y prendre toute sa part.

L'avenir du maintien de la paix réside dans le renforcement des partenariats.

Je pense à celui avec l'Union africaine et au financement des opérations africaines de paix sur contributions obligatoires des Nations Unies. La France poursuivra cette année son engagement pour rapprocher les positions et avancer vers l'adoption d'une résolution-cadre.

Je pense aussi au partenariat avec l'Union européenne. Ses États membres déploient plus de

5 000 personnels. Les opérations de l'Union européenne et ses instruments financiers sont complémentaires de l'action de l'ONU et de l'Union africaine. L'Union européenne a ainsi alloué 1,5 milliard d'euros en soutien à la prévention des conflits et aux efforts de sécurité en Afrique subsaharienne pour la période 2021-2027.

M. Afonso (Mozambique) (*parle en anglais*) : Le Mozambique tient à remercier le Secrétaire général adjoint aux opérations de paix, M. Jean-Pierre Lacroix, de son exposé important et éclairant.

Nous saluons le rapport du Secrétaire général sur l'efficacité globale des opérations de maintien de la paix des Nations Unies, ainsi que les recommandations formulées en temps utile visant à améliorer leur efficacité. Nous nous félicitons vivement du fait que depuis 1948, plus de 70 opérations de maintien de la paix des Nations Unies, faisant intervenir plus de 88 000 membres du personnel en tenue et du personnel civil, ont été déployées. Ils ont énormément contribué à la cessation des hostilités ou à la prévention de la résurgence de conflits violents et continuent d'œuvrer en ce sens. Nous saisissons cette occasion pour saluer l'action positive et complexe menée par le Département des opérations de paix. En outre, nous rendons hommage aux hommes et aux femmes qui ont œuvré ou qui œuvrent encore au maintien de la paix, de la sécurité et de la stabilité dans différentes régions du monde.

Les difficultés posées par les conflits de longue date et prolongés, dans lesquels nulle paix n'est à maintenir et qu'alimentent des facteurs nationaux, régionaux, géopolitiques et transnationaux complexes, illustrent de manière frappante les limites auxquelles se heurtent les mandats ambitieux quand le soutien politique fait défaut.

La récente demande de retrait de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali formulée par le Gouvernement de transition malien et les récentes manifestations contre la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo témoignent des difficultés auxquelles certaines opérations de maintien de la paix se heurtent aujourd'hui.

Nous sommes conscients que le maintien de la paix demeure une force unificatrice qui rassemble les États Membres autour de l'engagement commun à maintenir ou à rétablir la paix. Le maintien de la paix jouit d'une légitimité internationale que lui confèrent le mandat établi par le Conseil de sécurité et le large appui de la communauté internationale.

À cet égard, nous nous souvenons de l'expérience réussie de l'Opération des Nations Unies au Mozambique (ONUMOZ), créée par la résolution 797 (1992). Le Conseil de sécurité a créé l'ONUMOZ dans le cadre de l'Accord général de paix pour le Mozambique, également connu sous le nom d'Accords de Rome, dont le Gouvernement mozambicain et la Résistance nationale mozambicaine (RENAMO) ont été les signataires le 4 octobre 1992.

L'ONUMOZ a permis de mener à bien le processus de désarmement, démobilisation et réintégration, qui a abouti à la démobilisation des forces gouvernementales et d'éléments armés de la RENAMO. Elle a jeté les bases de la création de la nouvelle armée, les Forces de défense du Mozambique. L'ONUMOZ a également guidé la transition pacifique du processus politique dans le pays, en créant les conditions propices à la tenue en 1994 des premières élections législatives pluralistes.

Nous estimons que le succès des processus de rétablissement et de maintien de la paix au Mozambique est dû en grande partie à une combinaison de facteurs favorables : la volonté politique des parties et le soutien massif du peuple mozambicain lui-même ; des objectifs clairs et bien définis par les parties au conflit, comme le prévoit l'Accord général de paix de Rome ; le soutien indéfectible de la région de l'Afrique australe, du Secrétaire général, en plus de la cohésion et de l'unité du Conseil de sécurité et de la communauté internationale dans son ensemble en ce qui concerne son mandat ; et les ressources nécessaires, humaines, matérielles et financières, mises à la disposition du processus.

On peut légitimement affirmer que derrière chaque opération de maintien de la paix réussie, on retrouve tout ou partie des éléments susmentionnés. Les enseignements importants pouvant donc être tirés de l'expérience mozambicaine indiquent clairement qu'une opération de maintien de la paix ne peut pas atteindre ses principaux objectifs lorsque la volonté politique pour instaurer la paix est insuffisante chez les principales parties prenantes, lorsque la population n'est pas impliquée, lorsque la communauté internationale n'y prend pas part de manière constructive ou lorsque les ressources, notamment financières, manquent.

Le Mozambique tient à réaffirmer son appui à l'intégration du programme pour les femmes et la paix et la sécurité, conformément à la résolution 1325 (2000) sur les femmes et la paix et la sécurité. Nous pensons que cette résolution a eu une incidence positive sur l'efficacité opérationnelle des opérations de maintien de la paix.

M. Geng Shuang (Chine) (*parle en chinois*) : Je remercie le Secrétaire général adjoint Lacroix de son exposé et le félicite de sa récente visite fructueuse en Chine.

Les opérations de maintien de la paix des Nations Unies sont un outil important pour maintenir la paix et la sécurité internationales. À l'heure où nous parlons, près de 90 000 soldates et soldats de la paix sont réunis sous la bannière de l'ONU dans des missions déployées dans le monde entier. Ils apportent la paix dans les zones de conflit et l'espoir aux populations locales. Je voudrais profiter de cette occasion pour rendre hommage à tous les Casques bleus qui servent sur la ligne de front du maintien de la paix.

La situation internationale est en pleine mutation, des zones de tension ne cessent de faire leur apparition et les conflits géopolitiques se poursuivent sans relâche. Les opérations de maintien de la paix des Nations Unies sont confrontées à des difficultés, des tâches et des défis de plus en plus importants. Il y a peu, le Secrétaire général Guterres a présenté son Nouvel Agenda pour la paix, offrant aux États Membres une référence importante dans leurs discussions sur la cause de la paix et l'amélioration des opérations de maintien de la paix. Étant donné ces nouvelles circonstances, il convient de définir clairement les rôles des opérations de maintien de la paix, de remédier à leurs faiblesses et de combler leurs lacunes en vue de mieux servir les États Membres et la communauté internationale.

Dans le contexte du Nouvel Agenda pour la paix, je voudrais faire quatre observations.

Premièrement, les opérations de maintien de la paix doivent avoir une orientation politique. Les opérations de maintien de la paix sont un complément aux efforts politiques et diplomatiques, et représentent un moyen plutôt qu'une fin en soi. Dans son Nouvel Agenda pour la paix, le Secrétaire général Guterres souligne que les opérations de paix doivent être déployées sur la base d'un processus politique clair auquel elles doivent contribuer. Depuis la formulation des mandats et le déploiement des missions jusqu'à la mise en œuvre de leurs mandats et la conduite des opérations, les missions de maintien de la paix ne doivent pas perdre de vue l'objectif fondamental qui consiste à favoriser un règlement politique ni s'écarter de l'orientation générale, à savoir appuyer les efforts diplomatiques.

Les gouvernements des pays hôtes et leurs populations sont le moteur de la paix et du développement dans

leur propre pays. Gagner la confiance du gouvernement hôte et le soutien de la population locale est fondamental, car il s'agit d'une condition préalable au bon déroulement des opérations de maintien de la paix et d'un élément indispensable au service du processus politique. Le récent retrait de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) a suscité l'inquiétude de toutes les parties, et la résistance rencontrée par la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo dans l'exécution de son mandat est préoccupante. L'ONU doit tirer les enseignements qui s'imposent et continuer à améliorer les efforts qu'elle déploie en matière de maintien de la paix. C'est également la raison pour laquelle nous appuyons l'action de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) visant à améliorer sa communication avec le Gouvernement et l'Armée libanaise dans l'exercice de son mandat.

Deuxièmement, les opérations de maintien de la paix doivent renforcer leurs partenariats. Les opérations de maintien de la paix sont étroitement liées aux activités de l'ONU dans les domaines social, humanitaire, du développement, et des droits humains, entre autres, et ne peuvent réussir sans une coordination et une coopération entre toutes les parties prenantes, notamment le Conseil de sécurité, le Secrétariat, les pays fournisseurs de contingents et de personnel de police, les donateurs, les pays hôtes et les organisations régionales. Le Nouvel Agenda pour la paix souligne également que les opérations de paix doivent pleinement tirer parti de toutes les capacités et compétences disponibles au sein du système des Nations Unies et de ses partenaires, dans le cadre d'un multilatéralisme en réseau et de partenariats renforcés.

Il est impératif de renforcer la coordination entre le maintien et la consolidation de la paix. Des concepts de consolidation de la paix doivent être incorporés dès le début du déploiement d'une opération de maintien de la paix. Des stratégies de transition doivent être formulées pour aider le pays concerné à renforcer sa capacité de développement autonome et à jeter des bases solides pour une paix et une stabilité durables. Nous devons renforcer la coordination entre les opérations de maintien de la paix et les organismes des Nations Unies sur le terrain afin de leur permettre de mettre en œuvre leurs mandats respectifs dans les domaines du développement durable, de l'aide humanitaire, des femmes et des enfants ainsi que dans d'autres secteurs, et de tirer pleinement parti de leurs avantages comparatifs afin de créer des synergies. Il est également nécessaire de renforcer la coordination entre l'ONU et les organisations régionales afin de soutenir les

efforts visant à résoudre les problèmes locaux en faisant appel aux capacités régionales. Nous devons soutenir les organisations régionales et sous-régionales, telles que l'Union africaine, dans leurs efforts pour améliorer leurs propres capacités en matière de maintien de la paix et pour créer des synergies avec les opérations de maintien de la paix des Nations Unies.

Troisièmement, les opérations de maintien de la paix doivent faire preuve de prudence lorsqu'elles ont recours à la force. Au fil des décennies, la pratique et la doctrine des opérations de maintien de la paix des Nations Unies ont continué à évoluer, mais les trois principes fondamentaux, à savoir le consentement des parties, l'impartialité et le non-recours à la force, sauf en cas de légitime défense ou pour protéger le mandat, demeurent inchangés. Dans le contexte actuel, il est absolument impératif d'établir une ligne de démarcation claire entre le maintien et l'imposition de la paix. Il faut adopter une approche très prudente pour ce qui est de permettre aux forces de maintien de la paix d'effectuer des opérations offensives ou de soutenir des interventions militaires dans les régions ou les pays concernés. Tout doit être mis en œuvre pour éviter de déclencher des conflits entre les parties et de mettre les soldates et les soldats de la paix en danger en raison des règles d'engagement trop larges ou d'un recours imprudent à la force par la mission.

Dans des circonstances très exceptionnelles, le Conseil peut autoriser des opérations d'imposition de la paix ou accorder un mandat offensif à des opérations de maintien de la paix, mais cela ne doit se faire qu'en dernier recours, une fois que toutes les autres options ont été épuisées. Dans de tels cas, les différents scénarios, les mandats, les principales responsabilités et les stratégies de sortie doivent être clairement définis, et des mécanismes de responsabilité solides doivent être mis en place. Comme le Secrétaire général Guterres l'a souligné dans son Nouvel Agenda pour la paix, les opérations d'imposition de la paix autorisées par le Conseil doivent être pleinement conformes à la Charte des Nations Unies, au droit international et au droit international des droits de l'homme.

Quatrièmement, les opérations de maintien de la paix doivent être en phase avec leur époque. Les dernières années ont été marquées par l'évolution rapide et la vaste application des technologies émergentes. Les opérations de maintien de la paix des Nations Unies doivent s'adapter aux nouvelles évolutions et accélérer leur transformation numérique. D'une part, il faut tirer parti des technologies émergentes pour améliorer les capacités des opérations de

maintien de la paix en matière d'appréciation de la situation et de communication stratégique. D'autre part, il faut veiller à ce qu'elles soient sûres et fiables, et il faut tout faire pour éviter qu'elles ne soient utilisées de manière abusive, détournées ou déployées à des fins malveillantes. Les risques croissants auxquels sont exposés les soldats de la paix est devenu un problème majeur pour les opérations de maintien de la paix ces dernières années. Tout récemment, pendant ses opérations, une unité d'hélicoptères de la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei a essuyé des tirs. Des membres de la FINUL ont été harcelés alors qu'ils étaient en patrouille. La MINUSMA a été attaquée alors qu'elle était en train de se retirer, comme convenu. Chacun de ces incidents est un signal d'alarme pour nous. Les opérations de maintien de la paix des Nations Unies doivent s'adapter et réagir activement aux nouvelles menaces et aux nouveaux défis. En tant que Coprésidente du Groupe des Amis de la sûreté et de la sécurité des Casques bleus, la Chine est prête à dialoguer avec toutes les autres parties concernées des moyens de mettre pleinement en œuvre la résolution 2518 (2020) et d'intensifier nos efforts pour garantir la sûreté et la sécurité des Casques bleus.

La Chine participe activement et contribue concrètement aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Au cours des 30 dernières années, nous avons déployé plus de 50 000 soldats de la paix au sein d'opérations dans plus de 20 pays, apportant paix et espoir aux populations dans les zones de conflit. La Chine continuera de déployer des efforts actifs pour appuyer et faciliter les opérations de maintien de la paix des Nations Unies et y participer, et elle renforcera sa contribution au maintien de la paix et de la sécurité internationales.

M. Pérez Loose (Équateur) (*parle en espagnol*) : Je tiens en premier lieu à remercier M. Lacroix de l'exposé qu'il a présenté aujourd'hui et le Secrétaire général de son rapport sur les opérations de maintien de la paix, et je voudrais rendre hommage à tous les hommes et toutes les femmes qui participent à ces opérations depuis plus de 75 ans dans des conditions difficiles, mettant leur bien-être et même leur vie en péril pour tenir l'une des promesses sur lesquelles a été fondée l'Organisation.

Les nombreux membres de nos forces armées qui sont actuellement déployés au sein de plusieurs opérations de maintien de la paix sont la preuve vivante du soutien historique apporté par l'Équateur à ces efforts. L'Équateur maintient son engagement en faveur de l'amélioration constante des opérations de maintien de la paix et son soutien à l'initiative Action pour le maintien de la paix,

que le Secrétaire général António Guterres promeut depuis cinq ans, et sa stratégie de mise en œuvre Action pour le maintien de la paix Plus. Il y a quelques semaines, le Secrétaire général nous a présenté un nouveau document dans lequel il propose des mesures en vue de renforcer les opérations de paix et de traiter la question de l'imposition de la paix. Les recommandations précieuses formulées dans le Nouvel Agenda pour la paix doivent être analysées attentivement pour veiller à ce que les opérations de paix soient plus efficaces et efficientes et restent l'un des outils les plus puissants dont dispose l'Organisation, et plus particulièrement le Conseil de sécurité. Nous estimons, par exemple, que les mandats doivent être clairs, hiérarchisés et réalisables et que les membres du Conseil de sécurité doivent éviter de proposer des mandats peu réalistes. Nous devons toujours garder à l'esprit le but premier d'une mission et faire la différence entre ses tâches principales et ses tâches secondaires.

Il est également important de mobiliser les ressources nécessaires à l'exécution des mandats et d'appuyer les opérations des organisations régionales et sous-régionales, en particulier en Afrique, où la prolifération des groupes armés non étatiques représente une menace. De même, nous convenons avec le Secrétaire général que les opérations de maintien de la paix doivent être déployées à l'appui de processus politiques clairement définis. Nous estimons que les autres principes fondamentaux du maintien de la paix, notamment le consentement des parties, l'impartialité et le non-recours à la force, sauf en cas de légitime défense ou pour la défense d'un mandat autorisé par le Conseil, sont également essentiels à la réussite des opérations.

Je voudrais parler des défis et des possibilités que les évolutions technologiques rapides présentent pour les opérations de maintien de la paix, en particulier dans le domaine des communications. Les solutions technologiques peuvent aider les opérations de maintien de la paix des Nations Unies à s'acquitter de leurs mandats de manière plus efficace dans des environnements complexes, notamment en facilitant l'adaptation à l'évolution de la dynamique des conflits. La technologie peut renforcer les capacités en matière d'alerte et d'intervention rapides ainsi que la sécurité des camps et des convois, grâce à des connexions Internet stables et à des réseaux de communication intégrés. Elle peut également améliorer le suivi et l'analyse des conflits, renforcer l'efficacité énergétique et réduire la pollution environnementale. Il nous incombe de promouvoir le développement technologique et d'en tirer parti pour favoriser la paix.

La sécurité des soldats de la paix est primordiale. Les nouvelles technologies ont donné lieu à de nouvelles formes de harcèlement. Aucun effort ne doit être ménagé pour garantir non seulement la sécurité physique des soldats de la paix, mais aussi leur protection contre la surveillance virtuelle, les violations de la vie privée et les menaces en ligne. Cela suppose de lutter contre la montée inquiétante de la désinformation et de la désinformation et leurs incidences néfastes sur la sécurité du personnel des missions de maintien de la paix, et plus généralement, sur l'exécution des mandats. La communication stratégique a toujours été un outil important pour l'Organisation. L'évolution rapide des technologies et la révolution numérique ont ajouté un degré de sophistication et de complexité sans précédent, mais elles offrent également la possibilité de transmettre des messages qui permettent aux missions de maintien de la paix d'améliorer leur performance. Par exemple, la communication stratégique doit aider à gérer les attentes des communautés locales, contrer la désinformation et la désinformation, et renforcer la confiance entre les membres des opérations de paix et les populations des zones où ils opèrent. Elle doit être intégrée efficacement à la planification et à l'exécution des tâches de la mission et contribuer à la protection des civils. Les efforts de communication stratégique doivent s'appuyer sur toutes les technologies disponibles et s'orienter vers une coordination étroite avec les organisations régionales, nationales et locales, qui ont une meilleure connaissance du terrain et des particularités des communautés concernées. La récente campagne intitulée *Peace Begins with Me* (La paix commence avec moi) est une initiative qui va dans la bonne direction et, selon le rapport du Secrétaire général, elle produit déjà des résultats intéressants.

Je termine ma déclaration en rappelant la nécessité de s'attaquer aux causes profondes des conflits, car une paix durable doit être fondée sur le développement, la création de perspectives, l'amélioration des conditions de vie et le respect de l'état de droit. Ce n'est qu'ainsi que nous parviendrons à la stabilité et à la sécurité à long terme et que les opérations de maintien de la paix deviendront de moins en moins nécessaires.

M^{me} Baeriswyl (Suisse) : L'idée des opérations de maintien de la paix des Nations Unies est née quand les travaux du Conseil ont été entravés par la guerre froide. Ces opérations ont réussi à sauver la vie de millions de civils au cours des dernières décennies. Je voudrais donc commencer par remercier les Casques bleus qui accomplissent un travail remarquable au quotidien, souvent dans des conditions difficiles et parfois à un prix personnel très élevé.

Depuis la création du concept des opérations de maintien de la paix il y a 75 ans, et plusieurs de mes collègues l'ont souligné, la nature des conflits, de même que les mandats des missions, ont pourtant beaucoup changé. C'est pourquoi, dans son Nouvel Agenda pour la paix, le Secrétaire général indique, et mon collègue de l'Équateur vient d'y faire allusion aussi, que

« l'écart entre les tâches prescrites aux missions de maintien de la paix des Nations Unies et ce que celles-ci peuvent réellement accomplir en pratique apparaît manifeste ».

Nous devons donc adapter les instruments pour rapidement combler cet écart. C'est une tâche pour le Conseil, l'ONU elle-même et tous les États Membres. Je remercie ainsi le Secrétaire général adjoint aux opérations de paix, M. Jean-Pierre Lacroix, de son exposé, surtout aussi pour nous avoir rappelé toutes les *success stories* du maintien de la paix, et je salue le troisième rapport d'avancement de la mise en œuvre de l'initiative Action pour le maintien de la paix Plus. Celle-ci doit se poursuivre sans relâche, et nous la soutenons pleinement. Les recommandations qui émanent du Secrétariat démontrent qu'une réflexion de fond concernant la réforme du maintien de la paix est nécessaire. Je voudrais énoncer trois axes qui nous semblent essentiels.

Premièrement, il revient au Conseil de veiller à ce que la primauté du politique guide les opérations de paix et qu'elles appuient un processus politique clairement défini, qui inclue bien entendu aussi les femmes. Il s'agit également de repenser les partenariats avec les organisations régionales en général et l'Union africaine en particulier, afin d'élaborer des modèles de missions modulables et souples. À cet égard, la Suisse reconnaît qu'un financement prévisible, durable et flexible des opérations de soutien à la paix dirigées par l'Union africaine représenterait un instrument important pour le Conseil, et nous allons bien entendu soutenir tous les efforts que notre collègue du Ghana vient d'annoncer. C'est d'ailleurs pourquoi nous avons, pendant notre présidence, organisé un débat à ce sujet, présidé par notre vice-présidente (voir S/PV.9315).

Deuxièmement, la protection des civils au sens large doit demeurer au centre de notre attention. Toutes les missions autorisées par le Conseil ont l'obligation de respecter la Charte, le droit international humanitaire, les droits humains et le droit des réfugiés. Ce respect doit être une condition préalable à l'octroi de fonds ou de soutien par l'ONU et requiert des structures, processus et ressources adéquats. Il s'agit d'une exigence de diligence

en matière de droits humains de l'ONU qui est particulièrement pertinente actuellement, par exemple dans le contexte de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo, où la question d'un soutien à des forces non onusiennes se pose.

Troisièmement, démontrer l'efficacité d'une mission est une attente légitime aujourd'hui. L'efficacité représente non seulement une première ligne de défense contre la désinformation, mais également une responsabilité morale envers les populations touchées et envers nos contribuables. La mise à disposition par la Suisse d'un expert en la matière au Département des opérations de paix souligne notre soutien à la mise en œuvre et au développement du Système complet de planification et d'évaluation de la performance, ceci notamment avec l'objectif de renforcer le lien entre l'évaluation de la performance, la planification et la budgétisation. Nous saluons aussi les progrès en termes de performance environnementale, conformément à la stratégie du Département de l'appui opérationnel. Cela contribue à réduire l'empreinte environnementale des opérations de maintien de la paix et à mieux gérer les ressources naturelles. Rendre les missions plus vertes est aujourd'hui un mot d'ordre.

La Suisse s'est engagée en faveur d'une discussion approfondie de la réforme du maintien de la paix. C'est pourquoi elle a pris l'initiative, lors de sa présidence, d'organiser avec l'Institut international pour la paix un atelier sur cette thématique. Cette discussion a mis en exergue la nécessité de développer les capacités des forces régionales, de renforcer les structures actuelles et de rationaliser les mandats. Comme l'a dit la Directrice exécutive de *Security Council Report* et ancienne cheffe de plusieurs missions de paix, M^{me} Karin Landgren, lors du débat sur les opérations de paix en novembre,

« Pour être adaptées à l'époque contemporaine, les opérations de paix doivent élaborer de nouvelles approches qui tiennent compte des causes et des facteurs profonds des conflits » (S/PV.9181, p.8).

Le Nouvel Agenda pour la paix nous offre une occasion sans pareille de le faire, et la Suisse entend continuer à y contribuer de manière constructive et active. Ou, comme nous le disions lors de la commémoration des 75 ans du maintien de la paix,

(l'oratrice poursuit en anglais)

« la paix commence avec moi, vous et nous tous ».

M^{me} Gatt (Malte) (*parle en anglais*) : Je remercie le Secrétaire général adjoint Lacroix de son exposé détaillé et instructif.

Je tiens tout d'abord à souligner que les missions de maintien de la paix des Nations Unies jouent un rôle crucial et inestimable dans la promotion de la stabilité et la protection des civils dans certains des contextes les plus complexes et les plus dangereux du monde. Le courage, les sacrifices et le dévouement des soldats de la paix des Nations Unies permettent aux missions de continuer à opérer dans des contextes politiques et des conditions de sécurité de plus en plus difficiles. Malte reste fermement attachée à la sécurité et à la sûreté des soldats de la paix. Nous condamnons fermement toutes les attaques contre les missions de maintien de la paix, dont certaines peuvent être assimilées à des crimes de guerre au regard du droit international. Nous sommes préoccupés par les difficultés croissantes auxquelles les soldats de la paix sont confrontés sur le terrain. Ces difficultés constituent une menace constante contre leur sécurité et entravent leur capacité à s'acquitter de leurs mandats. À cet égard, nous déplorons les cas récurrents de restrictions à la liberté de circulation et la présence croissante de mercenaires dans les zones d'opération. Nous saluons le dernier rapport du Secrétaire général et apportons notre plein appui à l'initiative Action pour le maintien de la paix et à son plan de mise en œuvre Action pour le maintien de la paix Plus. Nous sommes convaincus qu'une approche globale de ces questions transversales est le meilleur moyen d'améliorer les opérations de maintien de la paix. À cet égard, nous souhaitons mettre l'accent sur quatre domaines clefs de la mise en œuvre.

Premièrement, le succès des missions de maintien de la paix dépend de l'existence de mandats clairs, crédibles et réalistes. Les mandats doivent être ancrés dans une stratégie politique plus large qui donne la priorité à la protection de l'enfance, aux femmes et à la paix et à la sécurité, ainsi qu'à l'action climatique, qui sont indispensables pour parvenir à une paix durable. Malte attache une grande importance à la protection des civils et au respect des droits humains en tant que responsabilités fondamentales des missions de maintien de la paix. Bien que la responsabilité première de ces tâches incombe à l'État hôte, nous soulignons qu'une coopération étroite avec toutes les parties prenantes locales, régionales et multilatérales est cruciale et doit être appuyée.

Deuxièmement, nous réaffirmons qu'il importe de veiller à ce que le programme pour les femmes et la paix et la sécurité soit intégré dans les priorités de l'initiative

Action pour le maintien de la paix Plus. Le rôle de catalyseur de ce programme sur l'efficacité opérationnelle des opérations de maintien de la paix a permis de renforcer l'alerte rapide et d'accroître la protection des femmes et des filles grâce à des patrouilles tenant compte des questions de genre et au dialogue avec les populations locales, y compris les jeunes. Pour promouvoir et appuyer la parité des sexes dans le maintien de la paix, il est nécessaire de mettre en place des mécanismes permettant aux femmes déployées de bénéficier d'un soutien et de disposer d'une direction tenant compte des questions de genre, et nous saluons les efforts continus déployés par le Secrétariat à cet égard. Le seul moyen de parvenir à une paix durable est d'assurer la participation pleine, égale et véritable des femmes à tous les aspects de la consolidation et du maintien de la paix.

Troisièmement, Malte reconnaît les effets négatifs que les opérations de maintien de la paix peuvent avoir sur l'environnement, l'économie locale et les relations avec les communautés d'accueil. À cette fin, il est indispensable de veiller à ce que le Conseil de sécurité mette davantage l'accent sur la gestion de l'environnement et déploie des missions vertes et responsables qui utilisent au mieux les ressources naturelles. Nous insistons sur la nécessité d'aborder de manière globale l'empreinte environnementale des opérations de maintien de la paix, en étroite coordination avec les parties concernées, y compris les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police.

Quatrièmement, il est indispensable de veiller à ce que les missions de maintien de la paix disposent d'un financement adéquat et prévisible. Nous tenons à rappeler au Conseil que les États membres de l'Union européenne ont toujours contribué aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies et qu'ils constituent ensemble le deuxième contributeur financier au budget des opérations de maintien de la paix.

Pour terminer, tout en reconnaissant qu'il reste beaucoup à faire pour relever des défis opérationnels nouveaux et en constante évolution, nous réaffirmons que nous sommes prêts à soutenir les efforts d'amélioration des opérations de maintien de la paix à tous les niveaux.

M. Biang (Gabon) : Je remercie le Secrétaire général adjoint Jean-Pierre Lacroix pour l'état des lieux dressé du maintien de la paix dans le monde.

Depuis plusieurs années, les opérations de maintien de la paix sont à l'épreuve de leur efficacité, avec une impérieuse nécessité de s'adapter aux nombreux défis de

sécurité actuels. Il est particulièrement important dans ces circonstances de poser un diagnostic clair sur les forces et les limites des opérations de maintien de la paix et de les réinventer avec des solutions concrètes et adéquates afin de pouvoir répondre efficacement aux réalités spécifiques de chaque situation sur le terrain.

En tant que bras séculier de la stratégie sécuritaire de l'ONU, les opérations de maintien de la paix ont été pendant longtemps un atout important, notamment dans la protection des civils, la promotion de l'état de droit, la prévention et la consolidation de la paix. Dans plusieurs pays africains et dans d'autres régions du monde, les opérations de maintien de la paix ont fortement contribué à encadrer les transitions politiques pacifiques, à réduire les hostilités, à promouvoir les processus de réconciliation, ainsi que les processus de désarmement, de démobilisation et de réintégration, et, dans certains cas, à établir l'état de droit. Cependant, la complexité des nouvelles menaces à la paix et à la sécurité internationales, telles que les menaces posées par le terrorisme et l'extrémisme violent, la cybercriminalité, la prédation des ressources et les changements climatiques, a peu à peu atrophie la performance des opérations de maintien de la paix et mis en exergue les limites des mandats, très souvent en déphasage avec les réalités sur le terrain.

Le départ hâtif de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali du Mali, 10 ans seulement après son déploiement, alors que le pays fait encore face à d'importants défis sécuritaires, la mise en cause de la présence de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo, avec la persistance de l'insécurité dans l'est de la République démocratique du Congo, et l'augmentation des griefs des populations à l'égard des missions de paix, sans oublier la violence contre les soldats de la paix, constituent autant de réalités qui sonnent comme des alarmes et qui nous obligent à tirer des leçons et à reconfigurer nos solutions.

Premièrement, il est fondamental d'élaborer des mandats innovants et adaptés au théâtre des opérations. Bien entendu, pour gagner en efficacité, il nous faut améliorer les processus de préparation au déploiement des soldats de la paix.

Deuxièmement, il est essentiel d'être à l'écoute des pays concernés et des populations qui aspirent légitimement au rétablissement de la paix, en apportant une réponse unifiée et diversifiée permettant aux États fragilisés de sortir des crises cycliques multidimensionnelles auxquelles ils font face.

La volonté de l'Union africaine de s'impliquer dans la résolution des crises sécuritaires qui minent le continent n'est plus à démontrer et s'est manifestée à de nombreuses occasions. Au regard des défis que rencontrent les opérations des Nations Unies, les opérations de maintien de la paix dirigées par l'Union africaine ou les configurations hybrides telles que l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour deviennent un enjeu majeur et pourraient être l'avenir du maintien de la paix et de la sécurité internationales en Afrique. Il est donc urgent de pouvoir définir un partenariat plus efficace entre l'ONU et l'Union africaine, un partenariat qui soit consolidé, avec un financement approprié, prévisible et disponible des efforts de paix et de sécurité de l'Union africaine. Pour le Gabon, cette coopération entre l'ONU et l'Union africaine, conforme au principe de subsidiarité, est une solution concrète à la prévention des conflits, à la gestion des défis liés au terrorisme, notamment au Sahel, ainsi qu'à la consolidation de la paix dans la région de la Corne de l'Afrique en particulier.

Je renouvelle l'attachement de mon pays à la promotion de la participation des femmes aux opérations de maintien de la paix, à la transformation numérique de ces opérations, ainsi qu'aux initiatives du Secrétaire général que sont l'Action pour le maintien de la paix Plus et le Nouvel Agenda pour la paix. Je voudrais également lancer un appel à une plus grande inclusion du multilinguisme et de l'interculturalité dans les opérations de maintien de la paix. Les compétences linguistiques sont des facteurs d'amélioration de la performance des missions et d'établissement de la confiance avec les pays hôtes. Elles concourent à la sécurité des personnels et facilitent les interactions avec les communautés locales. À cet égard, je salue l'Organisation internationale de la Francophonie, qui appuie depuis près de deux décennies la participation francophone aux opérations de maintien de la paix, à travers notamment le renforcement des capacités des contingents des pays francophones.

Pour terminer, je voudrais saluer l'engagement et le courage des Casques bleus déployés dans le monde, avec un hommage particulier aux soldats morts au service de la paix.

Le Président (parle en anglais) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant de l'Albanie.

Je remercie le Secrétaire général adjoint Lacroix de son exposé approfondi. Nous nous félicitons du rapport du Secrétaire général, qui souligne les efforts déployés pour améliorer l'efficacité des opérations de maintien de la paix

des Nations Unies. Nous appuyons résolument l'initiative Action pour le maintien de la paix et le plan Action pour le maintien de la paix Plus qui en découle pour la période 2021-2023.

Il ne fait aucun doute que les opérations de maintien de la paix des Nations Unies restent un moyen indispensable pour pérenniser la paix et trouver des solutions politiques dans de nombreuses régions du monde. À la fin juin de cette année, près de 90 000 personnes continuaient de servir et plus de 70 opérations de maintien de la paix des Nations Unies avaient été déployées dans différentes parties du monde, dans le but de maintenir la paix et de prévenir de nouvelles violences et de nouveaux conflits. Tout au long de l'histoire, ces missions ont joué un rôle déterminant pour promouvoir les droits humains, soutenir les initiatives d'établissement des responsabilités et faire progresser les réformes de la gouvernance, de la sécurité et de la justice.

Les succès sont légion. L'intervention de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud à Tamboura pendant le conflit de 2021 a permis d'établir une base temporaire pour mettre fin aux hostilités, protéger les civils et faciliter le dialogue. La Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) a travaillé sans relâche pour rétablir la stabilité depuis les élections de 2018, protégeant plus de 100 000 personnes déplacées. La Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine a facilité les négociations de paix et l'acheminement de l'aide humanitaire à près de 2 millions de personnes en 2022. La Force intérimaire des Nations Unies au Liban est parvenue à maintenir le cessez-le-feu depuis 2006 et est reconnue à juste titre pour son rôle de dissuasion. La Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) a largement contribué à la protection des civils en dépit des difficultés rencontrées en termes de patrouilles, de convois et de bases statiques et temporaires. Les avant-postes des soldats de la paix ont souvent servi de refuge aux personnes déplacées par les conflits violents et les actes terroristes.

Le fait est que les conflits sont devenus de plus en plus complexes, influencés par des facteurs nationaux, géopolitiques et transnationaux, mettant en évidence les écarts entre les mandats de maintien de la paix des Nations Unies, leur mise en œuvre pratique et, parfois, les attentes des pays hôtes. Il est devenu très ardu de mettre en adéquation les mandats et les réalités opérationnelles, en particulier dans les conflits difficiles et prolongés. Cela

a conduit à des attentes accrues et parfois irréalistes, et lorsque ces attentes ne sont pas satisfaites, elles sont suivies de critiques toujours plus nombreuses, voire de comportements hostiles dans certains cas. La compréhension, la coopération et le soutien des pays hôtes sont par conséquent essentiels pour garantir que les soldats de la paix peuvent s'acquitter de leur mandat et bénéficier d'une liberté de circulation qui leur permette d'exécuter leur mission en toute sécurité. Lorsque la confiance est brisée, c'est la mise en œuvre du mandat et, en fin de compte, la paix et la protection des civils qui en paient le prix.

À la demande du pays hôte, la MINUSMA est en train de se retirer. La MONUSCO entamera bientôt sa phase de transition. Nous demeurons préoccupés par le fait que la crise de sécurité qui a déjà été précipitée par les activités menées dans différents endroits par des mercenaires tristement célèbres, connus pour leur manque d'attention à l'égard des vies innocentes, risque d'aggraver encore l'affaiblissement de la paix et de la stabilité après le retrait de l'ONU. Si les missions des Nations Unies et leurs mandats ne sont pas exempts de critiques, les gouvernements mécontents doivent savoir que le recours à des mercenaires ne doit pas se faire à la légère. Il peut s'avérer malvenu, périlleux, coûteux et même dangereux.

Comme de nombreux orateurs et oratrices l'ont dit aujourd'hui, à l'ère des médias sociaux, la désinformation et la mésinformation constituent une menace de taille. Pour lutter contre les fausses informations et les discours mensongers, les opérations de maintien de la paix doivent travailler en étroite collaboration avec les communautés locales, afin que les populations puissent voir et comprendre que les missions des Nations Unies ne sont pas là pour mettre en œuvre un mandat théorique et opaque, mais pour les aider et les protéger par tous les moyens possibles, qu'elles ne sont pas là uniquement

parce qu'elles en ont le mandat, mais parce qu'on a besoin d'elles, et que, bien qu'elles représentent les Nations Unies, elles n'œuvrent qu'au service de la population. La sécurité des soldats de la paix est primordiale et l'augmentation du nombre d'enquêtes nationales portant sur les actes de violence dont ils sont victimes témoigne de notre engagement en faveur de la justice. Nous devons rendre justice aux soldats de la paix tombés dans l'exercice de leur mission et dissuader les futurs actes de violence contre les Casques bleus. Il en va de même pour l'amélioration de la performance des opérations de maintien de la paix et de la transparence des normes et des systèmes d'évaluation, comme le souligne l'initiative Action pour le maintien de la paix Plus.

Enfin, la participation des femmes au maintien de la paix garantit un processus inclusif, apporte de la diversité et favorise l'égalité des genres. Elle facilite le règlement des conflits et les efforts de paix durable grâce à la diversité des vues, aux compétences apportées en matière de négociation et à la protection des groupes vulnérables dans les zones de conflit, en particulier les femmes et les enfants. La promotion de l'égalité des genres rejoint les principes de l'ONU qui mettent l'accent sur le rôle actif et les droits des femmes dans la société.

Pour terminer, nous saluons le dévouement et le courage des soldats de la paix des Nations Unies dans le monde entier et rendons hommage à ceux qui ont consenti le sacrifice ultime au service de la noble cause de la paix au cours des 75 dernières années.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

Il n'y a pas d'autre orateur ou oratrice inscrit sur la liste.

La séance est levée à 16 h 50.